

Lutter contre le frelon asiatique, de l'importance du repérage des nids à l'automne :

La lutte contre le frelon asiatique s'organise désormais au niveau national avec depuis ce mois une obligation de destruction des nids à la charge des propriétaires des parcelles concernées.

Une espèce exotique envahissante

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina Nigrithorax*), appelé aussi le frelon à pattes jaunes, est originaire du nord de l'Inde, de la Chine et des montagnes d'Indonésie. Cette espèce de frelon d'Asie est arrivée en France en 2004.

Redoutable prédateur, cet insecte envahit de façon de plus en plus rapide le territoire français et l'Europe. Il décime, outre les colonies entières d'abeilles, de nombreuses autres espèces d'insectes pollinisateurs ou non. La présence de nids de frelons et d'individus représente également un risque pour la santé humaine, leur venin étant beaucoup plus fort.

L'automne représente un moment propice pour le repérage des nids.

A ce moment de leur cycle, les futures reines quittent les nids pour aller hiberner, dans un rayon de 200 m autour de leurs nids natals, jusqu'au printemps suivant.

Repérer les nids cet automne, c'est donc préparer et organiser les futurs piégeages pour le printemps 2027. Le piégeage des reines fondatrices est le moyen le plus efficace de lutter contre cette espèce. Piéger une reine fondatrice, c'est éviter un nouveau nid et donc le coût d'une destruction.

Cet automne soyez attentifs lors de vos promenades ou de vos activités en pleine nature, pour repérer les nids, le plus souvent une grosse boule en hauteur dans les arbres. Et signalez-le en mairie ou à Xavier Invernizzi.

Nous pourrons ainsi préparer un piégeage plus efficace pour le printemps.

